

# Supprimer ses données sur Google ? Le droit à l'oubli a de la mémoire

## Supprimer ses données sur Google ? Le droit à l'oubli a de la mémoire

La Cour de Justice de l'Union Européenne a tranché. Google doit désindexer des contenus à la demande d'individus concernés.

### Le droit à l'oubli a de la mémoire

La Cour de Justice de l'Union Européenne a tranché. Google doit désindexer des contenus à la demande d'individus concernés. Mais le droit à l'oubli doit s'appliquer au cas par cas, notamment pour des informations ayant trait à la vie publique.

Un particulier espagnol, nommé Mario Costeja González, avait saisi la CJUE (Cour de Justice de l'Union Européenne) en 2009 afin d'exiger de Google désindexe de son moteur des contenus le concernant. Il s'agissait d'informations publiées par un quotidien concernant une saisie immobilière l'ayant frappé pour recouvrement de dette.

Après avoir réglé sa dette, l'homme considérait alors que cette mention devait disparaître des arcanes du Web. Il saisi alors la CNIL espagnole afin que ces contenus soient effacés des archives du journal mais aussi de Google. Ce qu'on appelle le droit à l'oubli.

L'Agence Espagnole de Protection des Données (AEPD), l'équivalent de notre CNIL mais en Espagne, ordonne alors de Google d'exécuter ces demandes. Mais le moteur refuse et entame une procédure devant la justice espagnole qui elle même se retourne vers la CJUE pour trancher.

Et l'avis de la CJUE est sans appel et risque de bouleverser les indexations d'informations concernant les individus :

**Google doit proposer aux internautes la possibilité de désindexer des résultats de recherche les concernant.**

Pour les observateurs, cette décision de la CJUE constitue une surprise. En effet, elle va à l'encontre de l'avis de l'avocat général qui avait considéré que Google n'était pas responsable des données personnelles indexées dans son moteur, annulant de fait les demandes de droit à l'oubli.

Rappelons que le droit à l'oubli numérique est défini de la manière suivante par la Commission européenne dans son projet de règlement :

« Toute personne devrait avoir le droit de faire rectifier des données à caractère personnel la concernant, et disposer d'un « droit à l'oubli numérique » lorsque la conservation de ces données n'est pas conforme au présent règlement. En particulier, les personnes concernées devraient avoir le droit d'obtenir que leurs données soient effacées et ne soient plus

traitées, lorsque ces données ne sont plus nécessaires au regard des finalités pour lesquelles elles ont été recueillies ou traitées, lorsque les personnes concernées ont retiré leur consentement au traitement ou lorsqu'elles s'opposent au traitement de données à caractère personnel les concernant ou encore, lorsque le traitement de leurs données à caractère personnel n'est pas conforme au présent règlement. »

Affaire à suivre...

**Cet article vous à plu ? Laissez-nous un commentaire  
(notre source d'encouragements et de progrès)**

### **Références :**

16/05/2014 Droit à l'oubli dans Google : le début des excès ?

14/05/2014 Droit à l'oubli : Google « déçu » de l'arrêt de la justice européenne

13/05/2014 Europe : Google doit proposer un droit à l'oubli aux internautes

20/06/2013 L'UE soutient la Cnil et l'Espagne lance à son tour une procédure contre Google

---

# Le Dossier du mois mai 2014 – Etre vu sur Internet, Référencement naturel Liens sponsorisés...

<b>LE DOSSIER DU MOIS DE MAI 2014 ETRE VU SUR INTERNET</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Référencement naturel</li><li>• Liens sponsorisés...</li></ul>
---

## 1. A qui s'adresse cet article ?

Je tiens à m'excuser auprès des grand spécialistes ou des professionnels du domaine de la communication et du Web-Marketing, mais ils n'apprendront probablement pas grand chose dans cet article car je l'ai avant tout destiné aux personnes qui souhaitent découvrir les bases de la visibilité sur Internet.

En effet, cet article s'adresse au plus grand nombre d'entre vous, pour la plupart de simples utilisateurs. Son but est de vous apporter des informations compréhensibles par le plus grand nombre.

Vous pouvez réagir à cet article en laissant un commentaire ci-dessous

## 2. Pour être trouvé, il faut d'abord pouvoir chercher

Je vous fais grâce de l'évolution de l'informatique avec le premier modem sorti en 1958 des laboratoires Bell et la mise en application en 1983 du protocole TCP/IP et du mot Internet. Mais retenez surtout que le mot Internet signifie Interconnexion de réseaux et que c'est un langage permettant à des ordinateurs de communiquer entre eux dans le monde entier, sans tenir compte de la langue, du pays concerné et des symboles utilisés tels que es caractères accentués, les caractères cyrilliques, les sinogrammes etc.

Depuis plus d'une vingtaine d'année, en France, nous avons commencé à utiliser Internet principalement pour rechercher des informations.

Pour ceux qui étaient nés, les premiers sites Internet dans les années 90 étaient surtout des sites d'information. Sont ensuite rapidement apparu les sites d'actualité, de sorties, de loisirs, sans oublier les sites olé olé (ayant tant fait succès sur le minitel). C'étaient des sites avec quelques graphiques et gifs animés. Les débuts d'Internet étaient surtout réservés pour ceux qui faisaient l'effort de se connecter avec leur modem à voie aiguë et d'une lenteur en décalage avec le soi-disant temps gagné grâce à l'informatique.

Par contre, la lenteur était vite oubliée dès qu'on profitait des avantages de l'e-mail (tout nouveau), ou de la messagerie instantanée (vous vous rappelez de Messenger, l'ancêtre de Windows Live lui même l'ancêtre de Skype qui est encore utilisé aujourd'hui). Ces services faisant le pied de nez aux services postaux.

1999 était aussi l'année de l'apparition du peer to peer dans le monde et son très célèbre logiciel Napster, permettant l'échange pas toujours très légal de musiques et de films entre ordinateurs.

Et ces années ont aussi vu la création de l'annuaire mondial des sites Internet « dmoz.org » dans lequel tout bon

professionnel du Web y inscrivait les sites Internet qu'il réalisait.

dmoz.org était aussi utilisé par l'annuaire Google à ses débuts, et il venait y piocher une grande partie de ses données.

Juste une parenthèse : Google créé en 1998 n'est pas le premier annuaire. Le logiciel Archie créé 1993, qui été conçu pour faciliter la recherche documentaire, a servi de base pour de nombreux annuaires Internet dont le très connu Yahoo en 1994. D'autres annuaires et moteurs de recherche peut-être moins connus comme Excite ou Lycos on vu le jour en 1995. Et, en 1996 sont nés Altavista et le premier annuaire Français appelé « Nomade » bien avant Voila, le très connu outil de recherche de France Télécom qui a été lancé en 1998.

C'est en 2000 (à peine deux ans après sa création) que Google, élu meilleur moteur de recherche de l'année (*par Searchenginewatch.com*), devient le moteur de recherche le plus utilisé dans le monde.

Depuis, Google est devenu dans de nombreux endroits du globe, le moteur de recherche le plus utilisé dans le monde.

Selon ComScore (*qui est une société d'étude Marketing Américaine*), en France en mai 2013, 94% des requêtes effectuées sur des moteurs de recherche passent par Google.

Bing (créé en 2009) et Yahoo représentent chacun 2% de parts de marché dans l'Hexagone (*figure1*).



En France en mai 2013, 94 pour cent des requêtes effectuées sur des moteurs de recherche passent par Google

Le résultat est bien différent sil l'on tient compte des requêtes au niveau mondial. Par exemple, en décembre 2012, ce ne sont que les deux tiers des requêtes sur les moteurs de recherche qui sont captés par Google (*Baidu, le Google Chinois, leader de la recherche en chine, représente 8,2% de parts de marché, devant Yahoo*) (*figure2*).



Part de marché des moteurs de recherche dans le monde en décembre 2012

Selon encore Comscore, aux Etats-Unis, seulement 66,5% des requêtes effectuées sont passées par Google en avril 2013 (*contre 67,1% un mois plus tôt*), Bing, le moteur de recherche de Microsoft est utilisé dans le cadre de 17,3% des requêtes.



Part de marché des moteurs de recherche aux états unis en avril 2013

Et enfin, en Chine, Google arrive seulement en quatrième position des moteurs de recherche utilisés avec seulement 4% des requêtes.



On a maintenant une meilleure idée de l'outil à utiliser pour être vu sur Internet en fonction du pays ciblé.

D'ailleurs, lors d'un précédent article, nous avons parlé de l'habitude maintenant ancrée que nous avons pour rechercher quoi que ce soit sur Internet. On a pris tout simplement l'habitude de passer par Google.

### 3. Alors, comment cherchons-nous ?

Google captant en France plus de 90% des recherches, je parlerais surtout de lui.

De nombreuses études le montrent et notamment, le site searchenginewatch.com. Il a mesuré fin 2011 la manière dont les internautes recherchent sur Google.fr. Selon les études, c'est entre 70 et 85% des clics qui sont réalisés sur les liens naturels (ceux qui font partie de la liste à fond blanc au centre de la page de résultats) et 15% à 30% des clics sont enregistrés sur les liens sponsorisés (ceux avec la mention annonce ou avec le fond de couleurs rose ou jaune pâle selon la définition de votre navigateur).

Sur le site Webrankinfo, qui est un bon indicateur en matière d'information sur le référencement, 77% des clics réalisés sur les liens naturels de la première page de résultats de Google ont été faits sur les 3 premiers résultats de la liste, dont 53% pour le premier.

Pour information, vous trouverez souvent dans le monde du référencement les termes SEM (Search Engine Marketing – Marketing sur les moteurs de recherche) qui est une discipline qui regroupe le SEO (Search Engine Optimisation – Optimisation pour les moteurs de recherche) et le SEA (Search Engine Advertising qui est la publicité sur les moteurs de recherche).

Alors, si les outils de recherche font tout, pour que les résultats soient les plus pertinents possibles et correspondant à ce qui est réellement recherché, et si les internautes cliquent principalement sur les premiers résultats que l'outil de recherche leur retourne (ce qui est encore plus vrai sur les SmartPhones compte tenu du petit écran et de la lenteur pour avoir des réponses), vous comprendrez que la sanction est terrible pour ceux qui ne sont pas présents dans

ces réponses et tout l'enjeu que peut représenter la course aux premières places.

Alors, en effet, si vous ne pas faire partie des premières réponses dans ces résultats de recherche, vous n'existez tout simplement pas ou plus.

#### **4. La recherche d'informations est aujourd'hui devenue un commerce**

D'abord organisé comme une immense encyclopédie, Internet est vite devenu avant les années 2000 un lieu où on communique, on échange et on y fait de plus en plus de business.

Selon le cabinet d'analyse Xerfi-Precepta, le taux de croissance de l'e-commerce, est passé de 53 % en 2005 à 22 % en 2011 et devrait redescendre à 13 % en 2015.

Ca continue à baisser petit à petit mais en 2013, malgré la dégradation du contexte économique, les ventes sur Internet ont continué de progresser. Au total les Français ont réalisé plus de 600 millions de transactions en ligne sur l'année pour un montant de 51,1 milliards d'euros. Le montant total des ventes s'affiche en hausse de 13,5% sur un an.

On ne peut que constater que même si la crise à touché le commerce électronique, il conserve toujours une croissance à deux chiffres.

On comprend mieux l'intérêt qu'ont les sociétés pour continuer à se développer sur Internet et vouloir y être vu.

#### **5. Être vu OK, mais comment ?**

On a vu que les utilisateurs d'Internet avaient l'habitude de rechercher sur Internet en passant par des moteurs de recherche et même principalement un seul outil en France et que la première réponse allait récolter la très grande majorité des clics.

Eh bien, il est donc évident d'être présent dans Google pour se faire connaître et de mieux comprendre comment il fonctionne pour en tirer le meilleur parti de par sa position.

Nous avons ainsi deux principales manières d'être présent sur Internet et donc sur Google (notez que ces explications peuvent aussi être valables pour d'autres moteurs de recherches).

La première c'est en utilisant des techniques de Référencement naturel (appelé aussi référencement organique, en rapport avec l'architecture organique dont nous ne parlerons pas) (*L'architecture organique est une philosophie architecturale qui s'intéresse à l'harmonie entre l'habitat humain et le monde « naturel » au moyen d'une approche conceptuelle à l'écoute de son site et intégrée à lui, faisant du bâtiment et de son mobilier une composition unifiée et intriquée à son environnement.*)

La seconde c'est en utilisant les fonctions de liens sponsorisés proposées par des publicités s'affichant sur les résultats de Google ou sur des sites Internet de partenaires (j'imagine que vous êtes déjà tombé sur des Publicités sur Internet, et sur des publicités qui correspondent à votre recherche ou des recherches antérieures ? c'est aussi de cette visibilité que nous allons parler)

### **Petite remarque :**

Il va sans dire que pour être vu sur Internet, vous devez disposer d'au moins une page Web, et pour favoriser le développement commercial de votre activité, d'un site commercial complet est encore mieux.

Si vous ne l'avez pas déjà remarqué, vous y ferez maintenant attention, mais lorsque vous recherchez sur Google par exemple « immobilier Avignon » apparaissent plusieurs formes de résultats :

On a des résultats avec la mention « Annonce » dans les 3 premières réponses maxi et dans un bandeau vertical à droite une dizaine. Ces zones peuvent aussi avoir un fond rose ou bleu très pale. Ce sont des liens sponsorisés expliqués plus loin. (La mention « Annonce » est une nouvelle manière de différencier les résultats vers des liens sponsorisés depuis 11/2013. Avant ces annonces apparaissaient sur un fond bleu ou rose pale).

On a aussi des résultats qui n'ont pas la mention « Annonce » en dessous les premiers. Ce sont des liens présents grâce au référencement naturel. Ce que nous allons détailler en premier.

Eventuellement, on peut aussi, en fonction du type de recherche faite (géographique ou non), avoir des résultats avec des noms et des numéros de téléphones et une pastille numérotée. Ce sont des liens présents grâce au référencement naturel et le MSO (qui est Map Search Optimization). Une correspondance entre les résultats et une carte indique la position géographique des résultats avec des pastilles rouges numérotées.



Exemples de résultats de recherche Google – Référencement naturel et liens sponsorisés

## 5.1. Le référencement naturel

La première manière d'être vu sur Internet dont je vais vous parler est le référencement naturel,

Il est important de retenir que deux phases se distinguent : l'inscription dans les outils de recherche et l'amélioration du positionnement.

L'inscription est le service minimal qu'un professionnel de l'Internet devrait faire lors de la création du site Internet de son client. Si le travail est bien fait, si on recherche son nom ou le nom de sa structure professionnelle, le lien vers votre site Internet doit faire partie des premières réponses.

Cependant, ceci ne sert pas à grand-chose. En effet, si quelqu'un ne vous connaît pas, il ne recherchera ni votre nom, ni le nom de votre structure, ni l'adresse de votre site Internet. Il cherchera un produit, un service ou un renseignement spécifique. C'est pour justement apparaître dans les premières réponses des résultats pour ce type de recherche que le travail du référenceur ou de la personne chargée du référencement de votre site Internet à tout son intérêt.

La position de votre site Internet dans les réponses de Google dépend à ce jour de plus de 400 critères, dont leurs identifications et leurs incidences sont tenues autant secrètes que la formule du coca cola. En plus, cette formule change régulièrement. Elle change tellement au point qu'un très bon positionnement aujourd'hui ne le sera peut-être plus demain.

Des changements dans l'algorithme de l'affichage des résultats de Google peuvent être mineurs (plusieurs fois par jours), ou majeurs comme il l'a été le cas avec les grosses mises à jour auxquelles Google a donné des noms tels que Panda, , Penguin et Hummingbird (qui veut dire colibri).

C'est avant tout l'expérimentation et l'analyse minutieuse de ses résultats qui nous permettent de décortiquer le

fonctionnement de l'algorithme et les critères nécessaires pour atteindre les meilleures positions.

Le nom de domaine d'un site Internet, le titre d'une page et la qualité de son contenu font partie des éléments de base d'un bon positionnement. Mais de très nombreux autres critères tels que l'ancienneté du site, les liens, la rapidité, le code informatique et la popularité du site peuvent l'être tout autant.

Les avantages du référencement naturels sont :

- Une présence dans Google gratuite
- Un clic vers votre site Internet ne coûte rien de plus.
- La présence dans l'annuaire, sans aucune action de votre part est quasiment définitive.

Inconvénients :

- Il existe un coût, parfois peu négligeable, pour le travail technique permettant d'adapter le site Internet aux exigences de l'annuaire ou moteur de recherche sur lequel vous souhaitez être non seulement présent mais bien positionné.
- Des sites Internet peuvent sans prévenir vous passer devant et vous faire descendre dans les résultats.

Je préciserai enfin pour ce moyen d'être vu sur Internet que le professionnel ou celui qui s'essaiera professionnel du Web ne devra négliger aucun paramètre pour qu'un site Web soit bien positionné dans un moteur de recherche.

Et en tant qu'Expert en la matière, vous ne serez j'imagine pas étonné si mon site [LeNetExpert.fr](http://LeNetExpert.fr) apparaît bien avant Osmose Radio si vous recherchez sur Google « Expert Osmose Radio »

## **5.2. Les liens sponsorisés**

L'autre manière d'être vu sur Internet dont je vous parlais aussi tout à l'heure est le positionnement dans Google par liens sponsorisés.

Comme je vous l'ai expliqué précédemment, l'affichage de liens sponsorisés dans Google se traduit par la présence d'annonces publicitaires systématiquement au dessus ou à droite des résultats naturels.

C'est justement cette position qui est intéressante. Car si Google affiche votre annonce sur Google.fr, elle sera forcément à ces endroits stratégiques.

Comme vous devez vous en douter, des milliers de professionnels utilisent en France les annonces publicitaires sur Google ; et le choix des annonces qui s'afficheront dépendra à la fois des mots clé tapés par l'internaute et ce que j'appelle « la rentabilité financière de l'annonce ».

Alors, les liens sponsorisés, comment ça marche ?

Il s'agit en fait de campagnes publicitaires programmées dans Google qui ne vous coûtent rien tant que personne ne clique sur votre annonce et qui ne vous coûteront que lorsqu'un internaute cliquera sur votre annonce et ira vers une page d'atterrissage que vous avez choisie ou créée sur votre site Internet pour rentabiliser votre clic (pour pouvoir par exemple commander et payer).

Pour créer une annonce vous devez définir un titre, un texte explicatif et pour faire simple le lien vers la page qui sera affichée si l'internaute clique sur votre annonce. Vous devez ensuite définir pour quels mots clé vous souhaitez que votre annonce puisse être affichée :

Par exemple : un titre : PizzaDomicile

le texte explicatif : Livraison Pizza à domicile gratuite sur Avignon

le lien : par exemple pizzadomicile.fr

Vous devez aussi choisir stratégiquement les mots clé pour lesquels vous souhaitez que votre annonce puisse s'afficher : Ca peut être si l'internaute tape exactement « livraison pizza avignon » ou bien tape les 3 mots dans n'importe quel ordre ou bien tape n'importe quoi qui contient les 3 mots...

et il faut aussi renseigner ce qui est le plus important pour Google : Le prix que vous êtes prêts à payer à Google pour un clic sur votre annonce.

Le coût d'un clic dépend du système d'enchères de mots clé géré en temps réel par Google.

Des mots tel que « rachat de crédit » ou « immobilier provence » coûteront au clic plusieurs euros tandis que « wagon de marchandise » peu recherché coûtera moins d'un centime au clic. La valeur est en perpétuel changement. Mais rassurez-vous, la fluctuation n'est seulement que de quelques cents et elle est fonction de l'intérêt que les autres annonceurs portent aux mots clé que vous avez choisi.

C'est vous définissez le budget mensuel consacré aux affichages de vos annonces. Ce budget qui peut être augmenté ou diminué sans limitation, constituera votre cagnotte dans laquelle Google viendra piocher chaque fois qu'il aura réalisé sa part du contrat en affichant une annonce vous concernant.

Vous pouvez créer autant d'annonces que vous voulez et vous pouvez aussi choisir une multitude de paramètres qui permettront ou non de rendre votre annonce potentiellement affichable (date de validité, tranche horaire d'affichage, emplacement géographique de l'internaute, type d'appareil utilisé (téléphone/tablette/ordinateur/système d'exploitation), lieu d'affichage de l'annonce (c'est-à-dire sur Google ou sur ses site partenaires).

Pour gérer vos annonces, Google a créé un outil qui s'appelle Google Adwords. Il permet non seulement d'estimer le coût des clics pour une campagne publicitaire mais aussi vous fait des propositions de mots clé ou vous donne des idées de mots à

utiliser ayant un rapport avec ceux que vous avez initialement choisi pour votre annonce.

Retenez surtout que c'est le mélange de la qualité de votre annonce mesurée en nombre de clics qu'elle attire et du coût par clic qui sera prélevé sur votre cagnotte qui fera que votre annonce potentiellement affichable sera plus ou moins mise en avant par Google.

Pour résumer, être vu par les liens sponsorisés vous apporte comme avantages :

Un lieu d'affichage en page d'accueil garanti.

l'Affichage de l'annonce dès que les conditions vues plus haut sont remplies.

Le budget quotidien ou mensuel maximum est connu d'avance.

Nombre d'affichage estimé d'avance et essentiellement lié à la cagnotte et au CPC.

La qualité de votre annonce et sa capacité à générer des clics sera primordiale pour que le robot de Google l'affiche à la place de celles de vos concurrents.

Enfin, dernier avantage qui n'est pas des moindres : Avec une campagne ayant un fort taux de conversion et de la rentabilité, les gains deviennent mathématiques. Au plus votre cagnotte sera grande, au plus le retour le sera aussi.

Les Inconvénients :

A chaque clic, le compte est débité du coût du clic estimé par le robot.

Fin de la campagne ou fin de la cagnotte entraîne immédiatement la fin de la présence des annonces.

Budget obligatoire pour démarrer, par rapport au référencement naturel qui n'en nécessite pas forcément si vous faites tout vous-même.

Alors, j'ai une remarque :

Selon le site Internet Intuiti Inside, il y a en France, chaque mois 2,5 milliards de requêtes. Cela représente approximativement 82 millions de requêtes par jour.

Retenez simplement que le fait que votre annonce apparaisse ou pas sur la première page de résultats de Google et sa position parmi les autres annonces dépendra :

- du montant de votre cagnotte mensuelle ou quotidienne et de celle de vos concurrents
- du montant de l'enchère au clic que vous avez mise sur un mot clé ou sur une requête et de celles choisies par d'autres annonceurs concurrents,
- et surtout, du niveau de qualité de votre annonce.

Enfin, avant de mettre en pratique cela, ne perdez pas de vue que votre campagne doit avant tout être rentable et doit avoir un coût inférieur aux profits générés.



Pourcentage du Budget des annonces publicitaires par Internet captées par Google

## 5.6. Autres manières d'être vu sur Internet

1. Faites marcher le bouche à oreille !

Vous devez vous faire connaître et pour cela, la première chose à faire est d'en parler autour de vous. Tenez au courant vos proches de vos avancées à condition bien sur d'avoir un nom de site Internet facile à retenir.

A propos de bouche à oreille : il existe aussi sur les réseaux sociaux, c'est même d'ailleurs leur méthode de fonctionnement...

FaceBook, Twitter, LinkedIn, Youtube, Pinterest, Instagram... chaque abonné est un prescripteur potentiel...

2. Les communiqués de presse

3. Contacter des bloggeurs influents

4. Augmentez votre trafic optimisant la programmation SEO de votre site

5. Mélangez-vous à de potentiels clients sur les forums
6. Partagez des vidéos sur Youtube
7. Démarrez un blog
8. Proposez des bons de réduction sur des sites spécialisés
9. Encouragez les recommandations de produits
10. Récupérez des adresses e-mail de vos clients  
Les adresses e-mail de vos clients sont importantes pour de futures actions marketing. Récupérez-les en organisant des jeux concours ou en faisant des promotions.
11. Envoyez une newsletter
12. Rendez-vous dans des événements de réseautag
13. Créez un réseau industriel
14. Apparaissiez sur les listes de vos fournisseurs
15. Ayez des prix compétitifs (Google shopping)
16. Vendez sur d'autres places de marché (Amazon, Ebay)
17. Organisez une journée portes ouvertes ou mieux, une soirée !

Points juridiques sur lesquels il faut être vigilants :

- Les sociétés qui s'engagent contractuellement à vous faire apparaître en première page de Google
- Utilisation de marques ou de noms déposés pour améliorer son positionnement sur Internet
- Les propos diffamatoires (peut être développé dans un autre article)

5.7 Optimiser son positionnement sur Internet. Autre sujet d'article ?

## Références

<http://www.searchenginehistory.com>

<http://www.01net.com/editorial/186972/petite-histoire-des-moteurs-de-recherche>

[http://www.prestashop.com/blog/fr/25-idees-simples-pour-realiser-votre-premiere-vente-en-](http://www.prestashop.com/blog/fr/25-idees-simples-pour-realiser-votre-premiere-vente-en-ligne/?utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=newsletter-FR&utm_content=sale-online)

[ligne/?utm\\_source=newsletter&utm\\_medium=email&utm\\_campaign=newsletter-FR&utm\\_content=sale-online](http://www.prestashop.com/blog/fr/25-idees-simples-pour-realiser-votre-premiere-vente-en-ligne/?utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=newsletter-FR&utm_content=sale-online)

[http://www.lemonde.fr/technologies/article/2010/12/02/le-moteur-de-recherche-baidu-ecrase-google-en-](http://www.lemonde.fr/technologies/article/2010/12/02/le-moteur-de-recherche-baidu-ecrase-google-en-chine_1447776_651865.html)

[chine\\_1447776\\_651865.html](http://www.lemonde.fr/technologies/article/2010/12/02/le-moteur-de-recherche-baidu-ecrase-google-en-chine_1447776_651865.html)

<http://www.marketing-chine.com/e-marketing/baidu-ecrase-google>

<http://www.meretmarine.com/fr/content/le-paquebot-costa-marina-en-vente>

<http://www.fevad.com/etudes-et-chiffres/bilan-du-e-commerce-2013-previsions-2014>

<http://www.olivier-corneloup.com/2013/11/14/nouvel-affichage-ads-une-mention-annonce-apparait-sur-fond-orange>

<http://www.journaldunet.com/ebusiness/le-net/parts-de-marche-des-moteurs-de-recherche-en-france.shtml>

<http://www.journaldunet.com/ebusiness/le-net/parts-de-marche-des-moteurs-recherche-dans-le-monde.shtml>

<http://searchenginewatch.com/article/2215868/53-of-Organic-Search-Clicks-Go-to-First-Link-Study>

<http://www.webrankinfo.com/dossiers/etudes/etude-clics-serp-2012-10>

<http://moteur2recherche.free.fr/historique.php>


<http://www.journaldunet.com/web-tech/chiffres-internet>

<http://www.webrankinfo.com/dossiers/etudes/etude-clics-serp-2012-10>

Cet article vous à plu ? Laissez-nous un commentaire  
(notre source d'encouragements et de progrès)

---

# Fin des mises à jour de Windows XP ? Pas si sur...

	<p style="text-align: center;"><b>Fin des mises à jour de Windows XP ? Pas si sur...</b></p> <p>Microsoft a annoncé déjà depuis plusieurs années que la fin du support technique et des mises à jour (Windows Update) pour Windows XP seraient effectives à compter du 8 avril 2014.</p> <p style="text-align: center;">Quelles sont les vrais risques ? Qu'en est-il réellement ?</p>
---	--

## Fin des mises à jour de Windows XP ? Pas si sur...

Microsoft a annoncé déjà depuis plusieurs années que la fin du support technique et des mises à jour (Windows Update) pour Windows XP seraient effectives à compter du 8 avril 2014.

En 2002, Microsoft a lancé sa [politique de support](#) basée sur les commentaires des clients afin d'accroître la transparence et la prévisibilité du support de ses produits. Conformément à cette politique, les produits Microsoft pour entreprises et développeurs, dont les produits Windows et Office, bénéficient d'un support de 10 ans minimum (support standard de 5 ans et

support étendu de 5 ans), selon le niveau du Service Pack.

Ainsi, **le support de Windows XP SP3 et d'Office 2003** n'est plus assuré à partir du **8 avril 2014**. Si votre entreprise n'a pas encore commencé la migration vers un nouveau poste de travail, vous êtes en retard. Selon les statistiques de déploiement client, le processus de déploiement moyen en entreprise peut prendre entre 18 et 32 mois, de l'étude de cas au déploiement complet. Pour assurer la prise en charge continue de vos versions de Windows et d'Office, vous devez commencer sans plus attendre votre planification et le test des applications afin de garantir un déploiement avant la fin du support.

Cependant, **contre toute attente**, il semblerait que **cette date semble encore avoir été repoussée**.

Pour preuve, cette capture écran ci-dessous indique une mise à jour disponible pour **Microsoft Internet Explorer 8 pour Windows XP** suite à une faille de sécurité découverte le 25 avril dernier par la société FireEye.



FireEye avait alerté Microsoft sur l'existence d'une faille de sécurité critique affectant l'ensemble des versions d'Internet Explorer. Celle-ci fait depuis l'objet de diverses attaques informatiques.

« La majorité des clients ayant activé les mises à jour automatiques, ils n'auront aucune action à réaliser car les protections seront téléchargées et installées automatiquement » **précise Dustin Childs** de Microsoft Trustworthy Computing.

Alors, même si fin du support technique de Windows XP devait se traduire par une fin du développement de nouveaux correctifs ou mises à jour de ce système d'exploitation, puisque en début mai un correctif mettant à jour Windows XP était mis à disposition par la firme de Mountain View, qu'en est-il réellement ?

**Cet article vous à plu ? Laissez-nous un commentaire  
(notre source d'encouragements et de progrès)**

### Références :

<http://www.zdnet.fr/actualites/microsoft-corrige-la-faille-d-internet-explorer-meme-sur-windows-xp-39800645.htm>

<http://www.microsoft.com/fr-fr/windows/entreprise/fin-support-XP/default.aspx>

---

# **Piratage de données Orange – Acte II**

Piratage de données Orange – Acte II

Le 18 avril, Orange s'est encore fait pirater une base de données.

Cette fois, c'est une plateforme technique d'envoi de

courriers électroniques et de SMS qu'elle utilise pour ses campagnes commerciales qui a été la cible des pirates.

---

## **Chefs d'entreprise, particuliers, sécurisez vos données – L'écho du Mardi du 29 avril 2014**

Denis Jacopini est spécialiste de la cybercriminalité et en sécurité informatique. Il est, notamment, Expert Judiciaire en informatique près la Cour d'appel de Nîmes, consultant en Sécurité Informatique et en Protection des Données Personnelles. Sa structure, Le Net Expert Informatique de communication et conformité, se situe à Cavailon.

---

## **Osmose Radio – Emission Davici Code – Proposez un sujet**



Osmose est une Web Radio que l'on peut écouter sur [www.osmose-radio.fr](http://www.osmose-radio.fr)

Chaque mois, après 5 minutes d'actualité du Net Expert, sera abordé différents sujets autour du numérique et des nouvelles technologies. Nous avons déjà commencé à réfléchir sur différents sujets.

## Proposez un sujet

Chaque mois, après 5 minutes d'actualité du Net Expert, sera abordé différents sujets autour du numérique et des nouvelles technologies.

Nous avons déjà commencé à réfléchir sur différents sujets mais nous donnons la possibilité aux auditeurs de proposer des sujets nous voir aborder.

**Vous désirez proposer un sujet ?**

**Envoyez-nous ci-dessous un commentaire ou un message.**

**SUJETS DÉJÀ ABORDÉS :**

Etre vu sur Internet

Rechercher sur Internet (04/03/2014)

Le Crowdfunding (14/04/2014)

Le Salon du Numérique en Vaucluse (22/04/2014)

Etre vu sur Internet (03/06/2014)

Les documents numériques sont-ils des preuves ? (17/06/2014)

## **SUJETS EN COURS DE PRÉPARATION**

Nous devrions aborder dans les prochains mois avec Notre Net Expert les sujets suivants :

LA DEMATERIALISATION

LA PROTECTION DES DONNES PERSONNELLES

LE CLOUD

LES OBJETS CONNECTÉS

LE BIG DATA (en cours)

LA GÉOLOCALISATION

LA SIGNATURE ÉLECTRONIQUE (en cours)

L'OPEN DATA (ouverture des données publiques) (en cours)

LE PAIEMENT PAR NFC

LA TRANSPARENCE

LA PROSPECTION / TÉLÉPROSPECTION (en cours)

LES MAILS LES RISQUES ET LES ARNAQUES

LA RESPONSABILITÉ DES PROFESSIONNELS DE LA COMMUNICATION ET DU

NUMÉRIQUE

LES PROPOS DIFFAMATOIRES

LE CONTINUOUS MONITORING

DATA MINING (Ultime arme du marketing)

Dernières mise à jour : 05/06/2014 – 30/04/2014 – 26/04/2014 –  
12/04/2014 – 15/03/2014

**Cet article vous à plu ? Laissez-nous un commentaire  
(notre source d'encouragements et de progrès)**

---

# **De nouvelles règles de communication et d'utilisation de la publicité pour les Avocats**

La déontologie interdisait toute forme de communication ou de publicité de la part des Avocats.

La Loi du 17 mars 2014 relative à la consommation vient élargir leur champ d'utilisation de la publicité

---

# Détection de virus en ligne, Antimalwares et Antivirus Online

Ce n'est pas parce que votre ordinateur fonctionne correctement qu'il n'est pas infecté.

En effet, que ça soit dans les ordinateurs, les téléphones portables, les smartphones et même les tablettes, de plus en plus de virus ou de logiciels espions fonctionnent dans l'ombre. Leur principale fonction est d'espionner ce que vous tapez au clavier ou ce que vos logiciels envoient sur le réseau interne, wifi ou internet.

Ces logiciels recherchent, mémorisent et peuvent envoyer à un serveur pour un usage ultérieur :

Mots de passe saisis au clavier, envoyés sur le réseau filaire ou Wifi

Numéros de carte bancaire saisis au clavier, envoyés sur le réseau filaire ou Wifi

Carnet d'adresse pour contaminer vos contacts en utilisant votre identification pour tromper la confiance des interlocuteurs

Besoin de détecter si votre ordinateur est infecté par un virus sans installer d'antivirus ou désinstaller votre antivirus actuel ?

---

# Osmose Radio – Emission Da vici Code du 22/04/2014 – Avignon Delta Numérique et le Salon du Numérique en Vaucluse #2



Emission Da Vici Code du  
22/04/2014 sur Osmose  
Radio [www.osmose-radio.fr](http://www.osmose-radio.fr)

Émission d'une série sur le  
Numérique, présentée par Paula  
SAUDEZ et co-animée avec Maître  
ABENSOUR, avocat au bureau  
d'Avignon.

Le sujet du jour :  
Avignon Delta Numérique, le  
Salon du Numérique en Vaucluse...

## Avignon Delta Numérique et le Salon du Numérique en Vaucluse #2

### 1 Introduction de l'émission par Paula SAUDEZ

Accueil des auditeurs, accueil de Maître Abensour, avocat au barreau d'Avignon et accueil de l'invité Denis JACOPINI et de Aliocha IORDANOV qui se présente.

### 2. Présentation de Avignon Delta Numérique par Aliocha

## **IORDANOV**

Pause musicale

### **3. Présentation des Projets de Avignon Delta Numérique**

<http://www.avignon-delta-numerique.com>

Retour sur le Salon du Numérique en Vaucluse 2014.

Le Salon du Numérique 2015 déjà en préparation. La date retenue pour la prochaine édition est le 03/02/2015.

#### Présentation des Ateliers Thématiques

La mise en place d'un espace de CoWorking

Ce sujet amène la discussion des invités sur le sujet. Aliocha IORDANOV nous renseigne sur le projet en détail, ce qu'il peut apporter à des professionnels individuels ou en groupes, sa présence ailleurs dans le monde mais pas autour d'Avignon.

Denis JACOPINI attire notre attention sur les risques et les responsabilités des utilisateurs mais aussi de l'abonné officiel à l'accès Internet qui sera partagé.

Les usages devront être bien ficelés, encadrés par une charte d'utilisation qui va au delà du contenu habituellement trouvé dans les chartes informatiques.

Ce projet de coWorking permettra à de nombreuses structures de pouvoir fonctionner selon le modèle utilisé outre atlantique, dans la Silicon Valley.

En effet, le travail collaboratif avec ses grands espaces de travail et ses zones de détente pour rechercher la convivialité et l'inspiration font partie du modèle de travail proposé depuis de nombreuses années par Google et d'autres géants du Numérique dans le monde.

Maître ABENSOUR nous éclaire sur le fait que les projets de travail collaboratifs peuvent aisément être encadrés par les lois existantes et qu'il n'est pas nécessaire de créer de nouvelles lois propres au coWorking. Paula intervient en

nous informant qu'a eut lieu le 11 février dernier le Safer Internet Day 2014 Le Safer Internet Day est un programme européen en faisant la promotion dans toute l'europe d'un « Internet plus sur » et d'un « Meilleur Internet » pour les jeunes.

Pause musicale

#### 4. Les 5 minutes d'actu du Net Expert

14/06/2013 Je vais d'abord commencer par une info qui plus toute jeune puisqu'elle est de juin dernier (pratiquement 10 mois, et on sait que 10 mois en informatique représente une décennie dans d'autres domaines) mais pour ceux qui n'avaient pas cette info, je trouvais intéressant de leur communiquer. Vous connaissez tous l'impression 3D (je suis sur Aliocha, Maître Abensour et Paula que vous avez tous une ou deux imprimantes 3D à la maison...). Hé bien Amazon, le géant de la vente en ligne, a fini par avoir tellement d'achats concernant les imprimantes 3D, qu'il à créé une rubrique entièrement réservée à l'impression 3D avec non seulement des imprimantes mais aussi des accessoires et des pièces détachées. Pour la petite anecdote, on peut trouver sur Internet des programmes qu'on charge dans les imprimantes 3D pour qu'elles fabriquent leurs propres pièces détachées pour pouvoir se réparer. De là à ce que les imprimantes s'auto impriment, se reproduisent et nous envahissent, il n'y as qu'un pas.

Source

:  
<http://www.creanum.fr/news/toutes-les-news/id/1728/amazon-lance-une-rubrique-consacree-a-l-impression-3d.aspx>

04/03/2014 Pour rendre hommage à notre exemple de l'émission du mois de mars intitulée « Rechercher sur Internet » que j'avais illustré par une recherche de pizza sur Internet, je suis tombé quelques heures après l'émission sur un article qui avait pour titre « Le marché de la pizza enregistre une baisse d'activité pour la deuxième année consécutive ». Je ne connais pas la cause de cette baisse, mais si c'est leur manque de

présence sur Internet qui est en cause, j'invite ces professionnels à écouter notre prochaine émission consacrée aux méthodes à suivre pour être trouvé sur Internet.

Source : <http://www.cession-commerce.com/actus/breves/recul-du-marche-de-la-pizza-en-2013-1159.html>

13/09/2013 : Vous vous rappelez probablement de l'affaire du vol de données personnelles de 800 000 clients de la société Orange qui s'est passé en janvier dernier et médiatisé quelques jours après en février. On avait l'impression que c'était la première fois qu'on nous dévoilait ce très inquiétant vol de données personnelles. Pourtant, en septembre dernier, c'est Vodaphone (le plus gros propriétaire de SFR) qui s'est fait lui aussi voler les données personnelles de quelques clients. Vous n'en avez pas entendu parler ? pourtant ça concernait un vol de données personnelles de 2 millions de clients. C'est pas bien...

Source : [http://actu.orange.fr/une/vodafone-victime-d-un-vol-de-donnees-de-grande-ampleur-afp-s\\_2556184.html](http://actu.orange.fr/une/vodafone-victime-d-un-vol-de-donnees-de-grande-ampleur-afp-s_2556184.html)

27/02/2014 : Encore plus fort ! Hold Security, une entreprise spécialisée dans la cybersécurité a découvert en début d'année que 360 millions d'identifiants contenant des adresses emails, accompagnées de mots de passe qui dans la plupart des cas ne sont pas chiffrés, sont actuellement en vente au marché noir sur Internet.

Source : <http://www.zdnet.fr/actualites/cybersecurite-les-donnees-liees-a-360-millions-de-comptes-sur-le-marche-noir-39798111.htm>

11/04/2014 : Une info qui va faire plaisir à Aliocha (patron de Semaweb, une agence Web spécialisé en WebMarketing) Le marché de la publicité sur Internet a pour la première fois dépassé celui de la télévision. Avec 42,8 milliards de dollars consacrés à la publicité en 2013 aux Etats-Unis (+17%), Internet supplante désormais la télévision (40,1 Mds \$). Le «

display » et la publicité sur mobile sont les segments les plus dynamiques avec des croissances de 30% et 110%.

Source

<http://www.zdnet.fr/actualites/publicite-internet-a-depasse-la-television-pour-la-premiere-fois-39799811.htm>

01/04/2014 : **On va terminer ces infos par une actu insolite.**

Je ne sais pas pourquoi, mais ce matin, je me suis levé en me posant la question suivante :

« Que se passerait-il si les e-cigarettes (vous savez maintenant ce que c'est ?) étaient infectées par un virus ?

J'ai fais des recherches et j'ai d'abord trouvé qu'en 2012, des chercheurs de l'INSERM (l'Institut national de la santé et de la recherche médicale auraient trouvé des traces du virus de la mosaïque du tabac dans les cigarettes non électroniques (je ne sais pas comment on pourrait les appeler, les cigarettes manuelles peut-être...) .

J'ai approfondi mes recherches et j'ai trouvé que le fabricant américain de cigarettes électroniques FlowerSmoke a alerté ses clients et notamment ceux utilisateur de son modèle le « Blue Lily » pilotable à partir d'un smartphone, qu'il existait des copies de ces applications infectées par un Malware qui peuvent perturber le fonctionnement des vapoteurs, et potentiellement dérégler la délivrance de nicotine ou d'arômes artificiels tout ceci avec des conséquences qui pourraient être graves éventuelles sur l'organisme. Alors, cette information étant parue le 1er Avril sur le site JolPress.com je me suis dis, « oh la bonne blague » .

Mais j'ai poursuivi mes recherches et j'ai remarqué que l'info avait été pas mal relayée sur Internet.

J'ai enfin recherché dans les sites qui recensent les blagues ou les fausses infos (comme par exemple hoaxbuster.com) et je n'y ai rien trouvé...

Ca fait peur !!!

Sources

<http://www.jolpress.com/sante-virus-cigarettes-mosaique-tabac->

etude-salive-materiel-genetique-viral-echantillons-chercheurs-marseillais-tabagisme-article-813581.html

Le mois prochain, j'aurais bien évidemment d'autres actus comme une info sur la plus grande faille de sécurité au monde qui a concerné plus de la moitié des sites internet de la planète, un organisme qui pourra contrôler vos sites internet à distance et vous verbaliser comme le font les agents de police avec la vidéo-surveillance et bien d'autres infos croustillantes...

Pause musicale

## **5. La minute d'actu de Maître Abensour**

Maître Abensour nous parle brièvement (car une émission entière pourrait lui être consacrée) de l'invalidation de la directive sur la conservation des données.

Le 8 avril 2014, la grande Chambre de la CJUE a rendu deux arrêts : le premier dans l'affaire C-288/12 (Commission européenne contre Hongrie) et le second dans les affaires C-293/12 et C-594/12. Ce second arrêt invalide la directive 2006/24/CE sur la conservation des données générées ou traitées dans le cadre de la fourniture de services de communications électroniques accessibles au public ou de réseaux publics de communication.

Pour rappel, ce texte faisait suite aux attentats de Londres et il avait alors été reconnu nécessaire, pour des raisons de sécurité, de mettre en place une surveillance accrue des communications électroniques.

Les États devaient veiller à ce que soient conservées pratiquement toutes les données permettant d'identifier l'origine et la destination des communications électroniques (téléphonie fixe, mobile, courriels, etc.). Néanmoins, ils n'étaient pas obligés de faire conserver, par les fournisseurs de services de communications électroniques le contenu des communications. L'un des points pris en compte par la CJUE est le fait que la conservation de données était effectuée de

manière absolument non discriminatoire, indépendamment du fait de savoir si l'émetteur ou le récipiendaire étaient susceptibles d'être qualifiés de terroriste ou de criminel.

Au final considérant que le principe de proportionnalité n'était pas respecté et que la directive 2006/24 constituait une ingérence particulièrement caractérisée dans le droit au respect de la vie privée, la CJUE l'a déclarée invalide.

Ceci amène à se poser des questions sur les conséquences de l'arrêt puisque ces effets n'ont pas été limités dans le temps. Les textes nationaux d'application fondés sur cette directive invalide devenant de fait invalides.

---

## **Une victime du virus Windigo témoigne**

Le 19 mars dernier, je vous informais au travers d'un article (<http://www.lenetexpert.fr/alerte-virus-windigo>) de la découverte du virus Windigo par une équipe de spécialistes en sécurité.

Quelques semaines après les premières attaques, le gérant d'une entreprise internationale touché par ce virus témoigne sur les dégâts qu'il a subit.